

# DELIBERATION DU BUREAU

N°2019-02/10B

---

**Objet : MISSION KENYA 2019 : PROJET CENTRE DE RESSOURCES EAU ET SANTE – DEMANDE DE SUBVENTION A L'AGENCE DE L'EAU.**

---

L'an deux mille dix-neuf, le 20 février, le Bureau du Conseil de Communauté, dûment convoqué, s'est réuni à 18h00, au Centre José Arriéta à Saint Cyprien, sous la présidence de Monsieur Thierry DEL POSO, Président.

<b>Nombre de membres afférents au Bureau :</b>	12	<b>Vote :</b>	<b>Pour :</b>	6
<b>En exercice :</b>	12		<b>Contre :</b>	0
<b>Présents :</b>	7		<b>Abstention :</b>	1

**Présents :** Marcel AMOUROUX, Frédéric BERLIAT, Thierry DEL POSO, Adel M'ZOURI, Jean-André MAGDALOU, Pierre ROGE, Jean-Jacques THIBAUT.

**Absents excusés :** Jeannine BLANC-MARY, Georges BRETONES, Jacques FIGUERAS, Jean ROMEO, Louis SALA.

**Secrétaire de séance :** Frédéric BERLIAT

**Date de convocation :** 13 février 2019

---

Le Président expose à l'assemblée,

Depuis maintenant plusieurs années et dans le cadre de sa compétence en matière de gestion de l'eau potable, la Communauté de Communes participe, aux côtés de la commune d'Alénia, du Comité de Jumelage d'Alénia et d'autres partenaires, à des actions de coopération décentralisée et notamment l'aide à l'alimentation en eau potable de villages de population Maasai au Kenya.

Aujourd'hui, la commune d'Alénia, le Comité de Jumelage d'Alénia et d'autres partenaires étudient un projet d'accès à l'eau consommable et aux services de santé, pour les populations d'Ilshamus du village NTEPES dans le comté de BARINGO.

Ainsi, dans le cadre de sa compétence, la Communauté de Communes Sud Roussillon serait partenaire pour les travaux d'accès à l'eau consommable.

Les travaux consistent notamment en la réalisation d'un forage de 100 à 200 m de profondeur, d'une station de pompage, de 2 réservoirs minimum de 20 m<sup>3</sup> avec une distribution gravitaire de plusieurs kilomètres de canalisations, et la desserte de 10 points d'eau publics pour une population d'environ 5000 personnes.

Le coût estimatif des travaux est de 131 945,00 € HT.

La Communauté de Communes participerait à hauteur de 42 764,50 € HT.

Il est proposé au Bureau de demander une subvention à l'Agence de l'Eau d'un montant de 50% soit de 65 972,50 €.

Suivant le plan de financement suivant :

Estimatif des travaux 131 945,00 €

Ressources prévisionnelles :	Participation de Sud Roussillon	42 764,50 €
	Subvention demandée à l'Agence de l'Eau	65 972,50 €
	Participation du Comité de Jumelage	15 666,00€
	Participation d'ESF	5 942,00 €
	Participation du Conseil Départemental 66	1 600,00 €

**EN CONSEQUENCE LE BUREAU APRES EN AVOIR VALABLEMENT DELIBERE, AVEC 6 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION,**

↳ **APPROUVE** le projet ainsi présenté ;

↳ **DECIDE** de demander une subvention à l'Agence de l'Eau d'un montant de 50% soit de 65 972,50 €;

↳ **DIT QUE** les crédits sont inscrits au Budget ;

↳ **AUTORISE** le Président ou son représentant dûment habilité à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,  
Le Président

